

RAPPORT

Le libéralisme pessimiste de Benjamin Constant



HATEM M'RAD* • Avril 2023

Résumé

- Benjamin Constant peut être perçu comme un philosophe qui croit aux bienfaits du progrès de civilisation, moral et matériel, il n'en pense pas moins que les hommes ne peuvent envisager ce progrès par une forme de béatitude ou de naïveté. L'ambition humaine, les rêves de grandeur, et les hommes au pouvoir étant ce qu'ils sont, les sociétés ne doivent pas se départir d'un certain pessimisme, nécessaire à la construction d'institutions et au développement des mœurs favorables à la liberté.
- Le libéralisme lui-même est une philosophie pessimiste, qui se méfie viscéralement du pouvoir. Il a cherché à le subdiviser et à le fragmenter, en vue de limiter l'arbitraire et de favoriser les libertés individuelles. Constant a été une sorte d'architecte du libéralisme pessimiste vis-à-vis du pouvoir, monarchique, républicain ou révolutionnaire. Il a conçu une méthode de stérilisation de la tyrannie, il a soutenu l'idée que la liberté l'emporte sur la démocratie, et il se méfie de l'interventionnisme de l'État. Il voulait moins détrôner les princes que les rendre sages.
- L'idée de limiter les pouvoirs est en effet fondée sur l'imperfection de la nature humaine, selon une proposition simple : il est dangereux de donner aux hommes une marge indéterminée ou excessive de pouvoirs, ils peuvent en abuser. Le libéralisme de Constant est une méthode de destruction du despotisme métaphysique ou personnel, qui correspond, en toute logique, à une méthode de construction de l'individu libre. C'est la raison pour laquelle, il parle peu, sinon rarement, de démocratie, mais surtout de liberté. Celle-ci importe dans son esprit plus que celle-là. Le libéralisme de Constant est de ce fait le bonheur collectif à travers le bonheur de chacun, de chaque homme pris isolément. L'homme s'épanouit d'abord seul ou dans sa sphère privée, puis en société ou en public. Les deux formes d'épanouissement sont aussi nécessaires qu'inextricablement mêlées, mais elles sont hiérarchisées au profit de l'individu.

* L'auteur est professeur à l'Université de Carthage, directeur-fondateur de la Revue Tunisienne de Science Politique et président-fondateur de l'Association Tunisienne d'Études Politiques.

Il est infailliblement intéressant pour l'esprit toujours insatiable de discuter de bout en bout une doctrine rigoureuse, cohérente, qui, sans être rigide, a permis à un philosophe politique caractérisé par l'exigence intellectuelle, de répertorier selon une logique implacable une série de raisons, de préciser à partir de quelques définitions et de concepts, ce que devrait être une société libérale, viable, raisonnable et libre. C'est le cas de Benjamin Constant. Si Constant peut être perçu comme un philosophe qui croit aux bienfaits du progrès de civilisation, moral et matériel, il n'en pense pas moins que les hommes ne peuvent envisager ce progrès par une forme de béatitude ou de naïveté. L'ambition humaine, les rêves de grandeur, l'appétit matériel, et les hommes au pouvoir étant ce qu'ils sont, les sociétés ne doivent pas se départir d'un certain pessimisme, nécessaire à la construction d'institutions libérales et au développement des mœurs favorables à la liberté. Le libéralisme lui-même est une philosophie pessimiste, qui se méfie viscéralement du pouvoir. Il a cherché à le subdiviser et à le fragmenter, en vue de limiter l'arbitraire et de favoriser les libertés individuelles. Constant a été une sorte d'architecte du libéralisme pessimiste vis-à-vis du pouvoir, monarchique, républicain ou révolutionnaire. Il a conçu une méthode de stérilisation de la tyrannie, il a soutenu l'idée que la liberté l'emporte sur la démocratie, et il se méfie de l'interventionnisme de l'État.

L'architecte du libéralisme systématique

Son architecture intellectuelle, réunissant point par point les conditions nécessaires pour mettre au point une société viable, n'a d'égal que sa méfiance déclarée à l'encontre du pouvoir et des hommes qui président à sa destinée. Constant est à la fois un érudit adroit et un ambitieux politique maladroit. Il a connu les deux versants de la politique, celui de la pensée et celui de l'action¹. Il a, au surplus, eu l'occasion d'observer au grand jour le despotisme se faisant à travers l'expérience révolutionnaire et celle de Bonaparte « l'usurpateur » et le « conquérant », inspirateur d'une bonne partie de ses écrits. Constant se veut aussi conseiller du prince, fut-ce par écrits interposés. Conseiller dans un but évidemment libéral, d'instructeur de la liberté, auprès des princes, comme de l'opinion. D'où sa paradoxale tentative auprès de Bonaparte qu'il a pourtant combattu. Il écrit en tout cas tant pour le présent, sous le choc de l'actualité brûlante, à travers des pamphlets, libelles, papiers journalistiques, que plus profondément pour le progrès social et intellectuel dans des œuvres plus durables. Ne pouvant agir et servir au pouvoir comme il le souhaitait, il s'est borné à infléchir les excès de son propre tempérament par son savoir étendu. Il voulait moins détrôner les princes que les rendre sages. L'idéal pour lui était le pouvoir civilisé, une sorte de mixture de culture et de politique, gage d'humanisme. « Apprenez la civilisation, si vous voulez régner à une époque civilisée. Apprenez la paix, si vous prétendez régir des peuples pacifiques », disait-il à l'endroit des hommes au pouvoir².

¹ Il a occupé plusieurs fonctions politiques. Il a été membre du Tribunat en 1799, puis désigné au Conseil d'État en 1815, député de la Sarthe en 1819, député du Bas-Rhin en 1827, réélu en 1830, année de sa mort. Il a eu des funérailles nationales.

² *De l'esprit de conquête et de l'usurpation, Écrits politiques*, op.cit., p.178.

Car, plus la civilisation est avancée et plus il est difficile aux hommes politiques de la représenter.

L'embarquée cauchemardesque de la révolution de 1789 a été au centre de sa pensée, même s'il distinguait soigneusement les mérites de la Révolution sur le plan des principes, et le spectre de la terreur conduite en son nom par des despotes qui ont l'art d'agiter des formules magiques, et de faire croire au peuple qu'il est métaphysiquement souverain. Constant a pu constater combien un peuple souverain en théorie peut être un peuple aliéné en pratique et combien la souveraineté populaire est envahissante et injuste. Seul l'individu a la capacité de réfléchir réellement et librement, une assemblée collective, souveraine ou démocratique, est plutôt confusion, agitation et passion.

Le libéralisme de Constant, qui part des sources mêmes de la tyrannie, d'un homme, d'une faction ou d'une collectivité tout entière, est un libéralisme affecté par le pessimisme. L'idée de limiter les pouvoirs est en effet fondée sur l'imperfection de la nature humaine, selon une proposition simple : il est dangereux de donner aux hommes une marge indéterminée ou excessive de pouvoirs, ils peuvent en abuser. La philosophie libérale de Constant est une philosophie critique, méfiante et soupçonneuse. Une philosophie de l'équilibre, qui suppose elle-même cette méfiance. Équilibre issu de ce que Michael Walzer, le politologue américain, appelle un « art de la séparation »³, bien présent dans la littérature politique depuis Aristote, en passant par Locke et Montesquieu. C'est ce qu'on peut appeler aussi *technique de réduction*, nécessaire pour faire vivre ou faire fonctionner un organe politique. Constant se distinguait ici toutefois de Montesquieu, en ce qu'il ne se contentait pas de séparer seulement les pouvoirs de l'État, il voulait encore réduire à la source les pouvoirs destinés à être partagés entre les différentes autorités⁴. En d'autres termes, ce qui devrait être divisé devrait lui-même être amputé.

Le libéralisme est d'ailleurs en général d'autant plus pessimiste qu'il était au départ une attitude critique à l'égard du pouvoir. Il a été historiquement une réaction vigoureuse à toute forme d'absolutisme. Comme l'écrit Pierre Manent, à juste titre : « Le libéralisme est entré dans le monde comme une critique, critique d'une certaine organisation des pouvoirs politiques et religieux, critique de l'Ancien régime »⁵. Il a été une contestation des pouvoirs au nom du droit naturel, de la justice. Le droit naturel s'opposait autrefois au droit divin. Il s'est opposé ensuite au pouvoir politique absolu, négateur de toute justice.

Désillusionné, Constant resserre alors les verrous autour du pouvoir. Il se soucie d'abord de l'homme, de l'individu concret et non des abstractions lyriques. Sa thèse profondément libérale, qui ressort avec force, consiste à dire que, *dans une nation, il ne suffit pas d'organiser le pouvoir pour assurer la liberté ; il faut encore organiser le respect de l'individu*. Le libéralisme de Constant est une méthode de destruction du

³ Walzer (M.), « Liberalism and the art of separation », *Political Theory* (1984), pp.315-330 ; Voir également Nemo (Ph.) et Petitot (J.) (dir.), *Histoire du libéralisme en Europe*, op.cit., p.1360.

⁴ Constant (B.), *Principes de politique*, op.cit., p.56-57.

⁵ Manent (P.), *Les libéraux* (Textes choisis et présentés par), Paris, Hachette, coll. Pluriel, 1986, 2 tomes, t.2, p.11.

despotisme métaphysique ou personnel, qui correspond, en toute logique, à une méthode de construction de l'individu libre. C'est la raison pour laquelle, il parle peu, sinon rarement, de démocratie, mais surtout de liberté. Celle-ci importe dans son esprit plus que celle-là. La liberté est tout autant source d'épanouissement psychologique et politique réel et source de prospérité. Un tel libéralisme refuse catégoriquement la tyrannie étatique ou super-étatique, mais accepte volontiers l'autorité juste, neutre et limitée. Constant a été d'ailleurs un théoricien du « pouvoir neutre », arbitre entre les pouvoirs engagés dans la politique, et qu'il plaçait initialement entre les mains du monarque, d'un monarque constitutionnel assagi⁶. L'État ne peut être dans une telle conception la chose d'un homme, mais des citoyens sans discrimination. Quoique Constant ne se déporte pas d'un certain conservatisme bourgeois, réducteur de citoyenneté, comme en matière électorale, lorsqu'il défend le suffrage restreint, ou lorsqu'il soutient le bicaméralisme, pour réserver une chambre pour les élites aristocratiques et bourgeoises ou en matière de propriété⁷. Le libéralisme n'est pas ordre imposé, mais « ordre spontané ». Il adhère aux vertus de l'équilibre entre le pouvoir politique et le pouvoir social, ainsi qu'à la nécessité des corps intermédiaires devant tempérer la brutalité matérielle et naturelle du pouvoir politique, en s'interdisant d'abandonner l'individu à l'arbitraire de l'autorité.

Le libéralisme est encore et surtout prééminence et respect de la personne, valeur humaine irremplaçable. La liberté de la société est, elle, une idée ténébreuse pour les libéraux, elle mène au holisme et à l'arbitraire. Certes, Aristote pourrait rétorquer que l'homme ne se réalise que dans l'ensemble social auquel il appartient, qu'il est « un être destiné à vivre en société ». C'est en cela qu'il est un « animal politique ». Auguste Comte pourrait évoquer sa conception biologique de la société, où il est impossible d'expliquer un organe ou une fonction si l'on ne considère pas l'être vivant tout entier, le primat du tout sur l'élément. Durkheim pourrait ajouter que la société elle-même est une réalité sociale qui a une existence propre par rapport aux individus, que le « fait social » exerce une contrainte réelle sur les individus (comme les tabous et les interdits moraux)⁸. Rien n'y fait. Les libéraux n'y voient que les implications pratiques d'un tel postulat : les tentations totalisantes et despotiques à partir de l'enveloppe sociale. Un postulat lié à la primauté des devoirs des individus envers la société (conception comtienne), et non à la prééminence de leurs propres droits et libertés spécifiques. Une telle conception est, pour Constant, insusceptible de conduire à la liberté de l'homme prise à titre individuel. La valeur réelle est incarnée par l'être humain et non par un être ou une entité anonyme. C'est à ce titre que Philippe Nemo a appelé Constant « le grand architecte humaniste de la démocratie libérale »⁹. Le libéralisme de Constant est de ce fait le bonheur collectif à travers le bonheur de chacun, de chaque homme pris isolément. L'homme s'épanouit d'abord seul ou dans

⁶ Constant (B.), *Fragments d'un ouvrage abandonné...*, op.cit., Livre VIII, pp.359-453.

⁷ Cabanis (A.) et Devaux (O.), « L'influence de Benjamin Constant sur le constitutionnalisme français », in *Genève et la Suisse dans la pensée politique*, Actes de colloque, op.cit., p.5 et ss. ; Constant (B.), *Cours de politique*, op.cit., p.XXVII et ss.

⁸ Durkheim (E.), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Champs Flammarion, 1988.

⁹ Nemo (Ph.), « Benjamin Constant, le grand architecte humaniste de la démocratie libérale », in Nemo (Ph.) et Petitot (J.), *Histoire du libéralisme en Europe*, op.cit., pp. 419-428 ; voir également dans le même ouvrage, Laurent (A.), « Le Groupe de Coppet. Mythe et réalité. Staël, Constant, Sismondi », pp. 405-418.

sa sphère privée, puis en société ou en public. Les deux formes d'épanouissement sont aussi nécessaires qu'inextricablement mêlées, mais elles sont hiérarchisées au profit de l'individu.

Le libéralisme de Constant est une conception politique peu portée aux ruptures brutales. Il accepte les structures politiques et sociales héritées de l'histoire et façonnées par les générations antérieures, tout en leur faisant subir, soit immédiatement, soit progressivement, les transformations nécessaires pour les adapter à sa propre finalité. Il a lui-même fait plusieurs permutations entre la monarchie et la république, pour peu que ces régimes parviennent à préserver le socle libéral et soient imbibés de constitutionnalisme. Du reste, si le libéralisme a survécu aux autres conceptions politiques, il n'a cessé de se métamorphoser en épousant les contours des siècles. C'est une conception qui est, et qui a été dans l'histoire politique, perfectible, réformable, et consciente de ses propres insuffisances. Constant est en effet très attaché à la notion de progrès des civilisations et à la « perfectibilité de l'espèce humaine »¹⁰. Ce n'est pas un hasard s'il a pu avoir un impact auprès de plusieurs philosophes libéraux et non libéraux, qui l'ont commenté ou critiqué, comme Kant, Germaine de Staël, Chateaubriand, Maistre, Carl Schmitt, Bertrand de Jouvenel et autres. Même dans le monde arabo-musulman, Constant a inspiré les écrivains, comme Ahmed Lotfi Al-Sayyed l'auteur égyptien du début du XXe siècle, apôtre du libéralisme et constitutionnalisme égyptien, qu'on a appelé « le Benjamin Constant arabe »¹¹, comme il a été terriblement influent auprès des constitutionnalistes un peu partout dans le monde.

Le libéralisme comme méthode de stérilisation de la tyrannie

Pour Constant, rien n'arrête le despotisme. Celui-ci est une force à l'état brut que rien ni personne ne peut amadouer dans le bon sens ou dans le sens de la mesure politique. Un chef légitime arrive démocratiquement au pouvoir, le despote, lui, « s'y glisse à travers la boue et le sang ». Constant n'a pas tort de partir, pour la recherche du libéralisme même, de l'idée d'arbitraire. L'arbitraire est l'ennemi le plus ravageur de la liberté. Il s'agit pour lui de trouver les voies et moyens de canaliser et de cloisonner la tyrannie. Peu importe l'origine de sa provenance.

La tyrannie est la suprématie du tout sur la particule. Elle est nécessairement usurpation en ce qu'elle prend toujours ce qui ne lui revient pas de droit. Elle substitue la force au consensus et établit un système de guerre morale, politique et militaire. Les tyrans ne déposent jamais le glaive, convaincus que l'histoire répondra aussitôt à leur appel et que leur force se transfigurera tôt ou tard d'une manière non hypothé-

¹⁰ Constant (B.), « De la perfectibilité de l'espèce humaine », *Mélanges de littérature et de politique*, 1929, in *Écrits politiques*, op.cit., pp.700-720.

¹¹ Al-Sayyed (A.L.), « Éloge de la liberté », in *Al Gardidh* 18,20 et 31 déc.1913, reproduit in *Al-Mountakabât*, Le Caire, 1945 ; voir Abdel-Malek (A.), *La pensée politique arabe contemporaine*, Seuil, 3^e édition revue et augmentée, 1970, pp.169 et ss. ; ainsi que Ben Hammed (M.R.), *Histoire des idées politiques. Depuis le XIXe siècle. Occident, Monde arabo-musulman*, Tunis, CPU, 2010, p.384.

tique en une gloire éternelle. Ils veulent l'indépendance absolue, c'est-à-dire la sécurité absolue. Pour cela, il leur faut la domination absolue¹². Dans leur esprit, leur maintien au pouvoir est perpétuellement compromis, parce que d'autres groupes y aspirent également. Un cercle vicieux qui place le tyran sur le plan de l'épouvantail épouvanté.

Il faudrait alors se demander si ce sont les tyrannisés qui doivent craindre le tyran ou si c'est le tyran qui doit craindre les tyrannisés, ou tout simplement si le mouvement est réciproque. Installé généralement au pouvoir conformément à la loi du plus fort, le despote vit d'abord dans la crainte de son entourage immédiat. Celui qui s'auto-investit en effet par la violence craint toujours d'être désinvesti par cette même violence. Comme il n'ignore pas en plus qu'il est fondamentalement un tyran et que ses sujets le prennent pour tel, sa méfiance à leur égard ne fait que s'accroître. Surtout lorsqu'il sait que le mécontentement de la population peut provoquer sa déposition par ses collaborateurs les plus proches, qui prendront alors fait et cause pour le peuple dans la panique générale. Engels avait au XIXe siècle analysé la terreur en ces termes dans une lettre adressée à Marx : « Grâce à ces petites terreurs perpétuelles des Français, on se fait une bien meilleure idée du Règne de la terreur. Nous l'imaginons comme le règne de ceux qui répandent la terreur, mais tout au contraire, c'est le règne de ceux qui sont eux-mêmes terrorisés. La terreur n'est en grande partie que cruautés inutiles perpétrées par des gens qui sont eux-mêmes effrayés pour tenter de se rassurer »¹³.

Ainsi, de par sa logique interne, la tyrannie entraîne le dépérissement des libertés individuelles et la permanence des menaces. Elle se sent agressée alors même qu'elle agresse. La tyrannie moderne s'est même doublée au XXe siècle, contrairement à la tyrannie ancienne, de la « technologie » et de « l'idéologie » (Hannah Arendt). La réalité de la terreur s'effectue désormais au nom d'un mythe mobilisateur. Et le régime de la terreur s'installe dès l'instant où le mythe idéologique de l'État devient sa propre fin. C'est au nom de l'égalité devant la loi et de la vertu révolutionnaire que Robespierre faisait guillotiner ses proches, Danton, Barnave, Brissot, Desmoulins et autres. C'est au nom de l'égalité économique, dogme marxiste, que Lénine, Staline et leurs successeurs sont devenus les maîtres-artisans des camps de concentration. C'est au nom de la suprématie raciale teutonique que Hitler voulait trier l'espèce humaine en vue de rétablir l'esthétique et l'harmonie sociale des Aryens. C'est encore au nom de Dieu, pourtant miséricordieux, que Khomeiny et ses adeptes multiples et variés, ont envoyé à l'Enfer terrestre les sceptiques immoraux et les blasphémateurs qui daignent attenter à la certitude spirituelle et ascétique des mollahs et des émirs.

En un mot, tous ces modèles tyranniques se caractérisent par le dénigrement apparent de la personne humaine et le désossement de la liberté individuelle. Quelle que soit sa nature, la tyrannie est toujours considérée par l'individu comme une contrainte pesant injustement et lourdement sur lui. Or, la liberté suppose d'abord, avant de se mouvoir, l'absence de contrainte. Et l'essence de la contrainte réside dans la

¹² Voir les développements de Constant (B.), *De l'esprit de conquête et de l'usurpation*, in *Écrits politiques*, op.cit., pp.116-302.

¹³ *Correspondance Marx-Engels*, 4 sept.1870, Werke, t.XXXIII, p.53.

menace d'infliger à un autre, s'il s'oppose à se soumettre à sa volonté, une sanction, fut-ce par la force. L'individu qui subit la contrainte perd de ce fait l'usage de son intelligence dans le choix des moyens et des fins. Il devient objet de la volonté d'autrui. En d'autres termes, n'est libre que le non serf, celui qui dispose d'un statut légal, effectivement garanti, de membre protégé de la communauté, et qui ne risque pas d'être arrêté arbitrairement selon le bon plaisir du pouvoir. Comme le notait Raymond Aron, « le but d'une société libre doit être de limiter le plus possible le gouvernement des hommes par les hommes et d'accroître le gouvernement des hommes par la loi »¹⁴. L'obéissance à un tyran est une chose, l'obéissance à la loi en est une autre. Tel est d'ailleurs un des principes majeurs du libéralisme politique qu'on trouve dans toute la lignée libérale de John Locke à Raymond Aron, en passant par Montesquieu, Alexis de Tocqueville, Jeremy Bentham, Stuart Mill, François Guizot, Sieyès, Benjamin Constant, Karl Popper, Ludwig von Mises et Friedrich von Hayek.

Encore que, parfois, trop confiants en leurs postulats, les libéraux ont tendance à méconnaître le fait que des lois générales et impersonnelles peuvent elles-mêmes être aussi despotiques que la volonté d'un homme capricieux, même sous un régime démocratique. On peut avoir du mal à distinguer la loi dite générale de la « loi » d'un homme au pouvoir, notamment lorsqu'un tel homme est assuré d'une majorité étouffante. Ce qui confirme le point de vue de Constant qui récusait le principe métaphysico-juridique selon lequel la loi est l'expression de la volonté générale¹⁵. Seuls, d'après lui, les individus œuvrent par leurs comportements et leurs rapports mutuels en faveur de la loi. Seuls, ils œuvrent pour la liberté. La véritable loi est celle qui « déclare » les comportements libres des hommes, pas celle qui se superpose à eux politiquement, même par une majorité légitime. C'est pourquoi, dans l'esprit de Constant, la liberté prime la démocratie. La majorité ne peut étouffer la liberté même d'un seul, sous prétexte qu'elle est volonté de plusieurs ou de tous.

Primauté de la liberté sur la démocratie

Constant, suivi ultérieurement par les penseurs libéraux qui lui ont succédé, adhère davantage aux vertus de la liberté qu'à l'idée de démocratie. Il s'agit là encore d'une des manifestations de son pessimisme libéral. Une démocratie peut s'abstenir de consacrer effectivement les libertés individuelles et même publiques, surtout lorsqu'elle s'abrite sous le mirage pathétique de la démocratie dite populaire ou lorsqu'elle se place sous le parrainage de la souveraineté populaire. Mais, *si la démocratie peut ne pas conduire à la liberté (majorité tyrannique, démocratie autoritaire ou « démocrature »), la liberté a de meilleures chances de frayer le chemin de la démocratie*. Lorsque l'individu évolue dans un régime qui garantit sa liberté et sa sécurité individuelles contre l'arbitraire du pouvoir, qui lui offre des choix philosophiques et politiques multiples et lui permet de vivre un état d'efflorescence privée et publique, il évolue par là même dans un régime auquel on peut difficilement récuser le titre de

¹⁴ Aron (R.), « La définition libérale de la liberté », in *Études politiques* (du même auteur), Paris, Gallimard, pp.195-215, p.206.

¹⁵ Constant (B.), *Principes de politique*, op.cit, voir essentiellement les critiques adressées à J-J Rousseau dans le livre I, chap.2,3,4, 5 et 6, pp.29-45.

démocratie. D'ailleurs, les écrits de Constant sont quasiment muets au sujet de la démocratie, alors que la notion de liberté y est traitée avec abondance. Il a, contrairement à Tocqueville, peu défendu la démocratie, mais il a, au contraire, critiqué longuement la théorie de la volonté générale de Rousseau, qu'il a vue à l'œuvre dans les comités révolutionnaires¹⁶. Une volonté générale qui tombe vite entre les mains d'un seul, d'une faction ou de quelques-uns par la voie de la délégation.

Constant a été en effet saisi hors de lui-même par la démocratie terroriste des jacobins, celle du comité de salut public. Une démocratie qui se targuait d'être une démocratie du peuple et pour le peuple, mais qui était fondée en réalité non sur la liberté humaine ou sur un quelconque consensus populaire, mais sur la vengeance d'une faction activiste qui, malgré sa promotion sociale, s'est sentie humiliée par l'Ancien Régime. Saint-Just l'avouait lui-même dans une de ses envolées lyriques. « Il serait juste, écrivait-il, que le peuple régnât à son tour sur ses oppresseurs, et que la sueur baignât l'orgueil de leur front »¹⁷. Chez les révolutionnaires, la démocratie est à l'examen moins une praxis qu'un langage mobilisateur. Pour eux, comme tout émane de la nation, tout doit couler des législateurs, c'est-à-dire d'un cercle restreint, y compris les lois scélérates ou malfaisantes, les arrestations arbitraires, les procès expéditifs et les guillotines. La loi du souverain révolutionnaire est nécessairement une loi infaillible. Alors que *la liberté n'exige pas seulement qu'on soit souverain, mais qu'on soit aussi indépendant*. Car, si l'individu n'est guère souverain dans sa propre sphère privée, le corps social sera dans l'impossibilité de l'être à son tour dans la vie publique.

Il faut souligner que Constant définit la liberté par le « triomphe de l'individualité » tant sur l'autorité, qui tend à gouverner par le despotisme, que sur les masses, qui revendiquent le droit pour la majorité d'asservir la minorité. C'est pourquoi il est enclin à considérer la démocratie, comme le disait Marcel Prélot, comme une « vulgarisation de l'absolutisme »¹⁸.

Mais, en définitive, un peu comme Tocqueville¹⁹, si Constant a fait juste un mariage de raison avec la démocratie, qu'il a rarement cherché à défendre, il reste passionnément épris de sa concubine qu'est la liberté. La passion libérale l'emporte sur la passion égalitaire, même si Constant reste attaché au principe de l'égalité. Or, la démocratie, comme le soutiennent Constant et Tocqueville, est plus favorable à l'esprit d'égalité qu'à l'esprit de liberté²⁰. Mais, contrairement à l'opinion de la majorité

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Saint-Just, *Théorie politique*, Paris, Seuil, 1976, p.7.

¹⁸ Prélot (M.), *Histoire des idées politiques*, op.cit., p.538.

¹⁹ « J'aime avec passion la liberté, la légalité, le respect des droits, mais non la démocratie, voilà le fond de mon âme », écrivait Tocqueville, au goût de qui les institutions démocratiques paraissent trop populaires. Aristocrate par instinct, il redoute les méfaits de la foule. Tocqueville n'ignore pas que « l'égalité » et le « respect des droits » qu'il aime au même titre que la liberté conduisent en toute logique à la démocratie. Car, comme il le dit lui-même, l'égalité devant le droit est le point de départ de la voie égalitaire. En fait, Tocqueville est parvenu grâce à sa lucidité, à ses intuitions sociologiques et à son libéralisme raisonnable et mesuré, à surmonter sa répulsion sentimentale envers la démocratie. Mieux encore, il l'a défendu avec beaucoup de génie (Rédier (A.), *Comme disait M. de Tocqueville*, Paris, Librairie Perrin, 2^e éd., 1935). Pire encore est le cas du doctrinaire libéral Royer-Collard qui a à l'égard de la démocratie un jugement excessif et sans indulgence. Elle est, dit-il, une « puissance aventureuse et banqueroutière ». Voir Bagge (D.), *Les idées politiques sous la Restauration*, Paris, PUF, 1952.

²⁰ Tocqueville, *La démocratie en Amérique*, t.II, Paris, Garnier-Flammarion, 1981, p.119 et ss.

des auteurs, toujours prompts à privilégier Tocqueville sur Constant²¹, il faut relever, pour être juste, que, c'est Constant qui a prophétisé bien avant Tocqueville le devenir égalitaire ou le futur règne inéluctable de l'égalité dans les sociétés modernes.

Ainsi, alors que l'égalité fait en quelque sorte partie de l'esprit du siècle, la liberté relève pour Constant, comme pour Chateaubriand et Tocqueville, de la dignité de l'homme. Il n'y a même, pour Tocqueville, que les esprits lucides qui savent entrevoir les périls que colporte la notion d'égalité. Si en effet les inconvénients de la liberté sont immédiatement visibles pour tous, les inconvénients de l'égalité ne se manifestent que progressivement et lentement. Mais les bienfaits de la liberté ne se dévoilent qu'à long terme²². De son côté, Constant a analysé les mérites, à long terme, de la liberté sur les progrès moraux, intellectuels et scientifiques d'une nation et même sur les victoires militaires. Puisque, « la pensée est le principe de tout », l'esprit public d'une nation et la valeur d'une armée deviennent intimement liés. Ici encore Constant n'a pas manqué de prophétiser. L'État sans doute le plus libre des sociétés démocratiques et libérales est également l'État le plus puissant militairement et technologiquement. Tout comme hier, toute proportion gardée, la Prusse de Frédéric II dont la puissance de l'armée n'avait d'égal que le développement des lumières qui y régnait.

L'amour de la liberté paraît ainsi plus noble et plus élevé à Constant, tout comme à Tocqueville, que la passion de la démocratie, puisque la démocratie penche davantage vers l'égalité, et non vers la liberté. Toutefois la finalisation de la liberté n'est pas identique chez ces deux penseurs. Pour Constant, la liberté réside dans la forteresse du droit individuel, la liberté politique n'est qu'une garantie, quoique nécessaire. Pour Tocqueville, au contraire, il est impérieux de réveiller l'esprit public et de corriger par la liberté politique la petitesse des passions secrétées par la société démocratique. Si la liberté est recherchée seulement dans le but de parvenir à l'égalité ou à la richesse, elle perdra certainement de sa valeur morale. Tocqueville situe le risque principal non pas dans l'excès de pouvoir, mais dans le relâchement des sentiments libéraux qui réduirait la vie à sa seule dimension privée. La liberté devrait être en quelque sorte pour lui un « privilège généralisé ». Par l'exercice politique régulier et par sa participation à la vie publique, l'individu développe la culture de la liberté qui ne s'éteint que par l'abandon de la volonté individuelle de demeurer libre.

Cela étant dit, et encore bien avant Tocqueville, Constant a démontré les dangers qui sont susceptibles de résulter de l'isolement de l'individu. Puisqu'il a eu à exercer quelques responsabilités politiques, il n'ignore pas, par expérience, que l'homme ne connaît le bonheur authentique qu'à l'échelle individuelle, pas à l'échelle publique. Son pessimisme viscéral à l'égard de la nature du pouvoir l'incline plutôt à

²¹ Raymond Aron disait qu'il faut comparer Marx avec Tocqueville et non avec Constant, qu'il n'évoque d'ailleurs jamais dans ses écrits. Car pour lui, Tocqueville ne se contente pas de décrire et de définir la démocratie (libérale), mais a une vision de l'avenir, une vision prophétique (tout comme Marx). Pourtant, c'est Benjamin Constant qui est considéré dans l'histoire des idées politiques comme le véritable concepteur de la doctrine libérale, qui était diffuse et éparpillée antérieurement dans les textes de Locke, Montesquieu, ou Sieyès. Cela ne doit, bien entendu, pas mettre en cause le génie de Tocqueville, qui est certainement plus sociologue que Constant, mais moins rigoureux et moins systématique que lui. C'est un hommage rendu à la justice que de dire que Tocqueville est un disciple inavoué de Constant. Il s'en est inspiré dans ses écrits, même s'il ne daigne jamais le citer.

²² Tocqueville (A. de), *De la Démocratie en Amérique*, op.cit, t.1, p.58 et ss., p.115 et ss.

croire que la liberté politique est trop intermittente et ponctuelle pour nous procurer un bonheur durable. Au surplus, en matière politique, la contrainte prévaut nécessairement sur la liberté. La meilleure solution consiste alors, comme le recommande Tocqueville, à faire de la liberté un *privilège généralisé* qui puisse s'étaler tant sur notre vie privée que sur notre vie publique de manière semblable, afin de conférer à notre bonheur existentiel une certaine plénitude et d'intégrer la liberté dans toutes ses facettes, à nos propres coutumes. « Le système de la liberté civile et politique, écrit dans le même sens Bertrand de Jouvenel, a été viable tant qu'on l'étendait à des hommes qui en prenaient les mœurs. Mais il a cessé de l'être quand il a embrassé des couches pour lesquelles la liberté n'était rien au prix de la puissance politique, qui n'attendaient rien de l'une et espéraient tout de l'autre »²³.

Il s'ensuit que dans le libéralisme méfiant et pessimiste de Constant, si la liberté est considérée comme une fin, la démocratie, à travers la souveraineté populaire, n'est pas autre chose qu'un moyen. La démocratie peut certes garantir notre liberté, mais elle ne peut s'y substituer, car c'est la liberté qui produit la démocratie. La liberté peut même se passer de la démocratie. C'est pourquoi le libéralisme et la démocratie ne peuvent se confondre. Ils ne se confondaient d'ailleurs pas dans l'histoire. La démocratie grecque a précédé le libéralisme, alors que l'Angleterre a pratiqué le libéralisme avant de voir naître des institutions démocratiques. Les Anglais ont conquis des libertés grâce à la résistance du Parlement aux rois, avant d'être associés au pouvoir. Les deux notions ne doivent pas non plus se confondre conceptuellement. Le libéralisme est un système relatif aux buts, c'est-à-dire à la liberté individuelle (au moyen de la limitation des pouvoirs), tandis que la démocratie est, elle, un système relatif au mode de désignation de ceux qui exercent le pouvoir. Ou encore, le libéralisme est une volonté de liberté, alors que la démocratie est une technique de gouvernement des hommes.

La logique du libéralisme aboutit à l'établissement de la démocratie par l'interposition du principe d'égalité devant la loi. Mais la démocratie nécessite, pour sa propre réalisation, le respect des libertés individuelles, de la liberté d'opinion et d'expression et de la liberté d'association. La démocratie ne saurait donc être sa propre fin, alors même qu'au XXe siècle, du début à la fin, on a parlé davantage de démocratie que de liberté. Friedrich Hayek, qui a le même esprit architectonique de Constant, avait bien averti : il faut se soucier moins de la démocratie en tant que fétiche que des valeurs qu'elle doit servir. La démocratie existe d'abord pour assurer notre liberté individuelle et notre tranquillité intérieure et non pas pour permettre au pouvoir majoritaire d'être despotique. Ce n'est pas, estime-t-il, la source, mais la limitation du pouvoir qui l'éloigne de l'arbitraire. Le contrôle démocratique peut empêcher le pouvoir de tomber dans l'arbitraire, mais il n'y parvient pas par sa seule existence²⁴. La liberté des individus peut l'aider à y parvenir.

²³ Jouvenel (B. de), *Du pouvoir*, op.cit., p.531 ; dans le même sens Lamberti (J-C), *Tocqueville et les deux démocraties*, op.cit., p.85.

²⁴ Hayek (F.von), *La route de la servitude*, op.cit., p.56-57.

Un libéralisme anti-interventionniste

Le refus de l'interventionnisme de l'État est un credo libéral, tant en économie qu'en politique. Constant s'est employé dans différents écrits à déconstruire les thèses des interventionnistes de l'État, philosophes ou économistes. Qu'il s'agisse du commerce et d'industrie ou qu'il s'agisse d'interventionnisme législatif, qui confère à la loi une toute-puissance sur la société et un droit d'intervention nuisible à la liberté individuelle, comme on l'a vu dans le *Commentaire* entrepris par Constant sur l'ouvrage de Filangieri, afin de réfuter cette tendance « socio-dirigiste », la logique libérale de Constant est la même. « Les fonctions du gouvernement sont négatives ; il doit réprimer le mal, et laisser le bien s'opérer de lui-même »²⁵.

On croit à tort que l'État, incarnation de la raison, de l'intérêt commun, du Bien public, de la justice, est un être abstrait, composé « de ce qu'il y a de meilleur, de plus instruit et de plus sage dans une nation »²⁶. Cela l'autorise à s'étendre indéfiniment et à faire plier tous les individus ou la société entière, sans les rabaisser. *D'abord*, l'État n'est plus infaillible, ni plus éclairé que les gouvernés. Il n'est pas sûr que ses facultés soient supérieures à celles des individus ou qu'il sache distinguer mieux qu'eux ce qui est bien et ce qui est mal. Constant ne croit pas que l'extension des interventions du gouvernement est de nature à accumuler le bonheur, l'ordre ou la morale des individus et de la société. Pire encore, cette extension risque de créer une force aussi aveugle qu'hasardeuse. Est-on sûr que les gouvernants sauront faire un bon usage des moyens dont ils disposent et que la liberté des individus en sortira grandie ? *Ensuite*, il n'est pas sûr que si le gouvernement se trompe, ses erreurs seront moins nuisibles que celles des particuliers. C'est généralement l'inverse qui est vrai. D'habitude et à l'expérience, les particuliers connaissent mieux leurs intérêts que l'État abstrait. *Enfin*, d'après Constant, « La théorie de l'autorité se compose de deux termes de comparaison, utilité du but et nature des moyens. Si l'on ne considère que le premier de ces termes, on se trompe. Car on ne fait pas entrer en ligne de compte la pression que ces moyens exercent, les obstacles qu'ils rencontrent et par conséquent le danger et le malheur des frottements. On peut alors faire un grand étalage des avantages que l'on se propose d'obtenir. Tant que l'on décrit ces avantages, on trouve le but merveilleux et le système inattaquable »²⁷. Mais si ce but est impossible à atteindre ou que l'on ne peut y arriver que par des moyens forcés qui font plus de mal que de bien, l'État cesse d'incarner la raison, la justice ou le bien commun. Il va à l'encontre du bonheur et des libertés des individus.

Comme beaucoup de libéraux, Constant ne conçoit l'intervention de l'État que dans les domaines régaliens : justice, armée, ordre public, police, sécurité, impôts. Et encore, là aussi la police et l'armée doivent à leur tour être réduites sous peine de devenir l'instrument de la tyrannie. Constant entend établir des obstacles à l'intervention étatique, comme on l'a vu, par des garanties constitutionnelles se rapportant aux

²⁵ Constant (B.), *Commentaire*, op.cit., p.316 (Conclusion)

²⁶ Constant (B.), *Principes de politique*, op.cit., livre III, ch.III, p.69.

²⁷ Constant (B.), *Principes de politique*, op.cit., livre III, ch.V, p.76.

limitations du pouvoir et aux droits et libertés individuels, ainsi que par le contrôle de l'opinion.

Il faut reconnaître que, poussée jusqu'à l'extrême, la logique libérale, non interventionniste de Constant, risque de conduire ou à l'anarchie ou à l'utopie. Son système est conçu pour une société préindustrielle, comme l'a relevé à juste titre Etienne Hofmann, qui n'a connu ni révolution industrielle, ni société de masse²⁸. À partir de la deuxième moitié du XIXe siècle, la puissance de l'État ne ressemblait déjà plus à celle qui était imaginée par Constant. Sa théorie se trouvait dépassée par l'évolution historique inéluctable et prenait des allures aristocratiques et bourgeoises, voire conservatrices. L'essor démographique des sociétés, l'urbanisation croissante, la rationalisation progressive de l'État, les bouleversements économiques et sociaux appelaient à une intervention croissante de l'État, accentuée encore par l'émergence du nationalisme et de l'impérialisme. La pensée constantienne et les solutions qui s'y rapportent deviennent inadaptées à la société moderne, même si ses grilles d'analyse, sa logique, ainsi que les valeurs libérales restent valables aujourd'hui.

Il est vrai que dans les sociétés modernes, le secours de l'État est de plus en plus réclamé par les citoyens eux-mêmes, tant il apparaît comme un mal nécessaire. L'État est perçu comme le protecteur des faibles, des démunis et des minorités étouffées par les majorités dans des sociétés complexes, en mutation permanente et rapide. En cas de crise, interne ou internationale, c'est toujours l'intervention de l'État que les citoyens appellent de leurs vœux. Il semble que les citoyens devraient payer le prix (ont-ils le choix ?) de la protection juridique et sociale de l'État, par son administration, son système d'impôts, ses prohibitions et encouragements, ses vexations²⁹.

Mais le système d'alerte posé par Constant concerne le degré d'intervention du gouvernement. L'État est un mal nécessaire, mais il faut aussi être conscient qu'il est un danger permanent, et que, comme il le dit, « l'autorité, lorsqu'elle commence par des conseils, finit toujours par des menaces »³⁰. L'intervention de l'État ne doit pas s'étendre au-delà du nécessaire, à supposer qu'il y ait une institution qui contrôle ou évalue cette nécessité. Tout est dans la mesure : ni État goinfre, ni État squelettique, juste un État modérément interventionniste, qui sache rester modeste, défendre les droits et libertés des citoyens, des démunis et des minorités, balayer les routes et supprimer les obstacles, secourir les salariés (Sismondi), interdire sans opprimer. Dans ce cas le message de Constant reste valable, même dans les États libéraux du XXIe siècle.

Beaucoup de libéraux ont reconnu la nécessité des interventions de l'État, pour peu qu'il soit cantonné dans une sphère raisonnable. L'État indifférent risque d'être même une menace aux libertés face aux périls et mutations sociales. Les fonctions du gouvernement ne peuvent être que « négatives », comme le souhaite Constant, notamment dans les sociétés modernes complexes. Un économiste libéral, défenseur

²⁸ Hofmann (E.), *Principes de politique*, op.cit., présentation, p.17.

²⁹ Popper (K.), « L'opinion publique à la lumière des principes du libéralisme », in du même auteur, *À la recherche d'un monde meilleur*, op.cit., p.206-207.

³⁰ Constant (B.), *Principes*, op.cit., livre III, ch.V, p.77.

de la liberté de commerce, comme Turgot a compris que l'État ne peut être un simple spectateur, ni une entité abstraite interdisant aux individus de poursuivre leurs intérêts propres, que l'intérêt général bien compris n'est pas la somme des intérêts particuliers, ni l'affaire ou le monopole de l'État³¹. L'État est plutôt « le produit d'une complexe synergie réglée par droit, qui en fait l'opérateur du lien social »³². L'État libéral est moins un État subsidiaire qu'un État de droit, employant la force pour imposer le droit, supprimer les obstacles retardant les progrès économiques et sociaux. Charles Renouvier (1815-1903) a consacré l'essentiel de ses travaux à faire apparaître les pièges d'un « faux » libéralisme contraire en réalité aux droits des individus eux-mêmes, ainsi d'ailleurs que les dangers d'un socialisme « optimiste et autoritaire ». Il s'agit pour lui de défendre l'idée d'un gouvernement à la fois démocratique et libéral, reconnaissant l'héritage libéral de la Révolution française. Car l'idée de droit est indissociable de celle de justice, fondement et but de la vie en société. La République elle-même tant défendue par Constant, se définit dans la conception de Renouvier, comme le résume Marie-Claude Blais, par « la participation des citoyens au pouvoir, en vertu du contrat social concernant des intérêts communs et des buts communs. C'est avant tout, une forme juridique, un régime de droit. Or, le droit ne peut viser que des fins universelles »³³. Kant croit qu'il ne peut y avoir de progrès dans l'humanité que par la diffusion de la raison dans l'histoire. C'est la raison pour laquelle il rejette la théorie du laisser-faire absolu en matière économique. Elle contredit le principe même de l'individualisme libéral, qui est de reconnaître la dignité de tous les individus³⁴.

Outre les libéraux français, les libéraux italiens et allemands ont aussi conçu une forme de libéralisme social, plus humanisé, dépassant la théorie peu réalisable du laisser-faire. Les libéraux italiens ont globalement développé la conception du libéral-socialisme, notamment à l'époque du *Risorgimento* au tournant des XIXe et XXe siècles. Un libéralisme dans lequel se sont illustrés entre autres, Luigi Einaudi, Benedetto Croce, le « philosophe de la liberté » et la « conscience morale de l'antifascisme italien », Vilfredo Pareto, Francesco Ferrara, Piero Gobetti, Bruno Leoni, ou Guido Calogero. Luigi Einaudi s'illustre comme le défenseur de l'union de l'économie de marché et de la solidarité. Il considère que lorsque les individus sont mis dans une situation de rivalité entre eux, l'État doit intervenir pour soutenir les plus défavorisés. En 1944, il écrit *Lezione di politica sociale*, œuvre de maturité d'un économiste libéral attentif au problème de la solidarité, mais aussi d'un penseur qui considère que la déchirure sociale est une des causes dramatiques des événements historiques de

³¹ Voir ses *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, 1776.

³² Laurent (A.), « Lumières et laissez-faire : Turgot, entre les Physiocrates » et « un moment américain », in Nêmo (Ph.), Petitot (J.), *Histoire du libéralisme en Europe*, op.cit., p.318-319.

³³ Blais (M-C.), « Le kantisme français et la pensée de Charles Renouvier », in Nemo (Ch.), Petitot (J.), op.cit., pp.531-553, p.546.

³⁴ Voir pour les œuvres de Charles Renouvier : *Manuel républicain de l'homme et du citoyen*, Paris, Pagnerre, mars 1848, 38p ; nouvelle édition par M.Agulhon, Paris, Garnier, 1981 ; *Du gouvernement direct. Organisation communale et centrale de la République, projet présenté à la nation pour l'organisation de la Commune, de l'Enseignement, de la Force publique, de la Justice, des Finances de l'État*, Paris, Librairie républicaine de la liberté de pensée, 1851, nouvelle édition par R.Huard, Nîmes, Lacour, 2000 ; *Essais de critique générale*, Paris, Ladrangé, 1854-1864, 9 vol. ; *Science de la morale*, Paris, Ladrangé, 1869, 2 vol., nouvelle édition, Fayard, 2002 ; *Philosophie analytique de l'histoire. Les idées, les religions, les systèmes*, Paris, E. Leroux, 1896-1898, 4 vol.

l'entre-deux-guerres. Les inégalités, la marginalisation et la pauvreté menacent assurément l'ordre libéral³⁵, comme on le voit aujourd'hui aux États-Unis, en dépit du consensus de *l'American way of life*. Pour lui, l'État libéral doit non seulement garantir l'égalité juridique des citoyens, un minimum nécessaire, mais aussi intervenir, non pas pour la réalisation du mirage égalitaire, incompatible avec le libéralisme, mais pour améliorer les chances des plus défavorisés. Il faudrait permettre aux individus de partir du même point de départ³⁶. C'est cela l'égalité de chance réelle. Les principaux outils de politique sociale proposés par Einaudi pour les États libéraux se rapportent aux impôts progressifs, aux droits de succession sur les grands héritages, aux assurances contre la maladie, allocations familiales pour les enfants, retraites des personnes âgées, services publics gratuits, aides aux chômeurs³⁷. Il s'agit pratiquement d'instruments courants des politiques sociales dans les pays libéraux d'aujourd'hui.

Les penseurs libéraux allemands aux XVIIIe et XIXe siècles, dépassant eux aussi les recettes de Constant, se situaient, eux aussi, entre l'émancipation individuelle et le respect de l'ordre social³⁸. *Aufklärung* et Réforme sont réunis. Friedrich Naumann propage l'idée du libéralisme social. Ses idées feront école et déboucheront sur le concept du « partenariat social », idée qui se développera sous la République fédérale. Le libéralisme constitutionnel débouche après la deuxième guerre mondiale sur *l'ordolibéralisme*, jetant les bases d'une constitution économique. Le libéralisme allemand ne mettra pas l'accent sur le marché libre ou le laisser-faire, mais sur l'acte d'échange lui-même et ce qu'il permet à l'homme, dans le cadre d'un libéralisme humaniste. La liberté de commerce participe à l'enrichissement tant matériel qu'intellectuel et humain. Il s'agit ainsi d'un libéralisme économique modéré qui se méfie des développements excessifs des grandes industries et des masses de travailleurs qu'elles créent. Idées qui se trouvent au cœur de la doctrine ordolibérale des fondateurs de l'École de Fribourg, comme Walter Eucken et Franz Böhm, ou dans le libéralisme de gauche de Eugen Richter au début du XXe siècle, en quête d'un idéal d'équilibre et de mesure dans l'interventionnisme de l'État qui corrigerait les déséquilibres entre le capital et le travail. Pour la majorité des libéraux allemands, Wilhelm von Humboldt, qui était proche de Constant dans le cercle de Coppet, en est une exception, la liberté est une réalité d'ordre moral, exigeant une conduite morale, un sens du compromis grâce auquel il serait possible de faire évoluer l'ordre social dans le détail sans le compromettre globalement. Ainsi, les libéraux allemands ont été d'abord des réformateurs. Le libéralisme économique allemand est rarement lié au libéralisme politique, comme dans la tradition anglo-saxonne. Il se méfie des excroissances de l'industrialisation. Si la richesse développe le bien-être des hommes, l'excès de pouvoir économique incarné dans les monopoles risque de démolir la liberté

³⁵ Einaudi (L.), *Lezione di politica sociale*, op.cit., p.75-76

³⁶ Einaudi (L.), *Ibid*, p.80.

³⁷ Einaudi (L.), *Ibid*, p.70 et 283.

³⁸ Voir pour le libéralisme allemand, Nemo (Ph.) et Petitot (J.), *Histoire du libéralisme en Europe*, op.cit., toute la 4^e partie, pp.827- 1030, et notamment les articles de Patricia Commun, Detmar Doering, Viktor Vanberg, Gerd Habermann, Nils Goldschmidt, Michael Wohlgemuth.

en donnant lieu à une concurrence déloyale. Le libéralisme social des penseurs allemands n'est pas une contradiction dans les termes, mais une recette que les libéraux essayent d'atteindre face aux difficultés de la société industrielle de masse.

C'est pourquoi, comme on le disait plus haut, si le libéralisme économique de Constant était plutôt adapté à l'époque préindustrielle, aristocratico-bourgeoise, une époque teintée de conservatisme, où les classes sociales étaient nettement inégales, divisées et rivales, il ne l'est plus (déjà) dans la société industrielle et de masses de l'époque moderne. Époque soucieuse d'égalité, d'équité, de droits de l'homme. Le libéralisme est contraint d'approfondir le rapport entre liberté de droit et liberté réelle. L'évolution économique et technique contemporaine tend à concentrer les ressources techniques et financières, engendrant des disparités criantes devenues intolérables aux libéraux démocrates eux-mêmes, ne serait-ce que pour des raisons électorales. Le libéralisme dans sa propre logique de défendre la liberté individuelle de tous, sans exception, doit coller à la démocratie, sur le plan politique, économique et social. De fait l'interventionnisme étatique est désormais pratiqué sans complexe dans les pays libéraux et démocratiques, sans pour autant glisser dans les illusions planificatrices ou collectivistes. L'État moderne, pour empêcher les obstacles mis devant la concurrence, doit tendre à la fois à supprimer les obstacles créés par lui-même et à limiter le poids des forces économiques ou politiques, ainsi que des puissances corruptrices et occultes, qui ont elles-mêmes intérêt à détourner la voie naturelle de la concurrence. Comme le dit Luigi Einaudi, l'expérience « des millénaires et des siècles démontre l'excellence de la méthode du cadre », c'est-à-dire « des règles qui laissent une marge d'action aux individus, qui sont libres d'agir à l'intérieur des frontières délimitées par la loi »³⁹.

³⁹ Einaudi (L.), « Liberalismo e socialismo », in *Prediche inutili*, Turin, Einaudi, 1959, p.220.



Impressum

Institut Libéral
Boulevard de Grancy 19
1006 Lausanne, Suisse
Tel.: +41 (0)21 510 32 00
liberal@libinst.ch

Les publications de l'Institut Libéral se trouvent sur
www.institutliberal.ch.

Disclaimer

L'Institut Libéral ne prend aucune position institutionnelle. Toutes les publications et communications de l'Institut contribuent à l'information et au débat. Elles reflètent les opinions de leurs auteurs et ne correspondent pas nécessairement à l'avis du Comité, du Conseil de fondation ou du Conseil académique de l'Institut.

Cette publication peut être citée avec indication de la source.
Copyright 2023, Institut Libéral.